



BRULLANOVES

Commune de Brouilla

Bulletin bimestriel
Septembre—Octobre
2019

40ème Année

Sommaire :

- * Cérémonie
- * Brouilla nature
- * Informations
- * Bibliothèque municipale
- * Exposition
- * Police Municipale
- * Conseil municipal du 03 juillet
- * On nous prie d'insérer
- * Objectif Zéro-Phyto
- * Conseil municipal du 11 septembre
- * Conseil municipal du 20 septembre
- * Bibliothèque municipale
- * Informations utiles

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal invitent la population, les jeunes gens et les enfants, à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

LUNDI 11 NOVEMBRE 2019, à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à l'immeuble Rouzaud.

BROUILLA NATURE

Nettoyage du dimanche 29 septembre

Une demi journée bien remplie de... déchets. Toujours la même motivation pour une quarantaine de bénévoles et d'enfants. Des bénévoles de Brouilla, mais aussi de Cabestany, de Canohès, de St Jean Pla de Corts, de Perpignan unis pour le même objectif : le bien de la Nature.

Nous en avons extrait 3 camions pleins de déchets de toutes sortes : pièces de voitures, frigos, bidons plastiques, bidons de vidanges pleins d'huile et ouverts, des pièces d'ordinateurs, des appareils électro-ménagers, cela dans plusieurs dépôts sauvages. Ceux-ci seront sous surveillance régulière à l'avenir.

Sur le bord des routes, nous trouvons : sacs plastiques, canettes de boissons en métal, plastique ou verre tout cela jetés par les portières des voitures. Les enfants ont ramassé beaucoup de mégots.

Pour cette opération, nous avons été aidés par la mairie pour ce qui est du transport et des locaux, par l'Intermarché d'Argelès pour les sacs et les gants qui restaient du mois de mai, par le SYDETOM 66 pour les affiches d'information.

Merci à tous les adhérents et tous les bénévoles.

L'événement s'est terminé par un apéritif offert par l'association. D'autres opérations se préparent.

BROUILLA NATURE
4, rue des Fontenilles
66620 BROUILLA

Contact : christian.armanet@orange.fr
ou tél. 06-78-77-31-33.



Rédigé par Brouilla Nature

INFORMATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES

Les dates du prochain scrutin pour les élections municipales ont été confirmées, elles se tiendront les

**Dimanche 15 et
Dimanche 22 mars 2020**

ATELIER D'ACCOMPAGNEMENT A L'INFORMATIQUE POUR LES SENIORS

La communauté de communes des Aspres propose des ateliers d'initiation à l'informatique pour les aînés du territoire de la CC des Aspres, de manière collective et gratuite, les mardis de 9h à 11h sur la Maison des Jeunes et de la Culture (point Cyb), au rez-de-chaussée.

Inscription auprès de la Communauté de Communes au 04.68.53.04.14.

RIVIERE LE TECH

Les niveaux d'eau de la rivière Le Tech en cet été, ont été très bas ce qui a provoqué le réchauffement de l'eau, l'augmentation de la concentration de nutriments (eutrophisation) et une diminution de la quantité d'oxygène dissout. Cette combinaison de paramètres modifie la «physico-chimie» de l'eau, altère sa qualité et impacte la faune et la flore aquatique (mortalité piscicole et développement d'algues ou de micro-organismes par exemple). **Toute ingestion de l'eau du Tech (humaine ou animale) est donc à proscrire. Rappel :** la baignade étant **interdite**, l'eau n'est ni surveillée ni analysée. Les résultats des analyses sont affichés en mairie.

COLLECTE DE SANG

L'Etablissement Français du Sang, avec l'association du don du sang de Brouilla organisent une collecte de sang le **vendredi 20 décembre 2019** de 15h00 à 20h00 à la Mairie, salle Rouzaud.

L'EFS vous remercie par avance de votre soutien.

RESTRICTIONS PROVISOIRES DE L'USAGE DE L'EAU

L'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2019263-0001 du 20 septembre 2019 prévoit la mise en place de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines.

BROUILLA ayant le niveau **alerte renforcée**, sont interdits: le remplissage des piscines, le lavage des véhicules hors des stations professionnelles, le nettoyage des terrasses et des façades, l'arrosage des pelouses et jardins d'agrément, l'arrosage des jardins potagers entre 8h et 20h.

Ces mesures sont applicables jusqu'au **31 octobre 2019** et pourront être prorogées, renforcées ou annulées en fonction de l'évolution de la situation météorologique.

En cas de non respect de ces mesures, des sanctions peuvent être prises (amendes et/ou poursuites pénales).

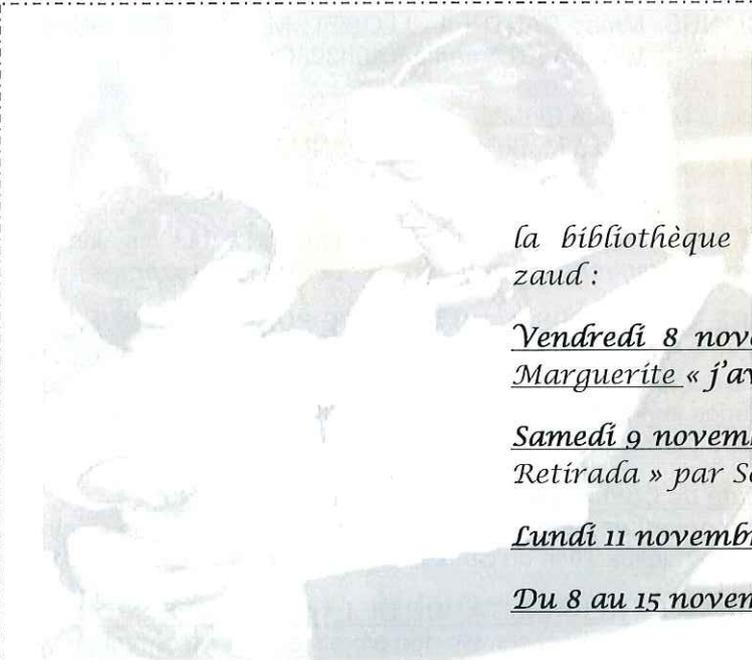
TOURNEE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les LUNDIS, à partir de 5 heures.
La collecte du lundi **11 novembre est maintenue**.

La collecte du tri sélectif a lieu le MERCREDI, tous les quinze jours, SEMAINE PAIRE, soit :
Novembre 2019 : mercredi 13 et mercredi 27
Décembre 2019 : mercredi 11, la collecte du 25 sera reportée
Janvier 2020 : mercredi 8 et mercredi 22



LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Il y a 80 ans, la Retirada

la bibliothèque municipale vous propose, salle Rouzaud :

Vendredi 8 novembre à 17h : film le témoignage de Marguerite « j'avais 10 ans en 39 »

Samedi 9 novembre à 17h : conférence « Machado et la Retirada » par Serge Barba

Lundi 11 novembre à 16h : divers témoignages

Du 8 au 15 novembre : exposition sur ce thème

EXPOSITION LES ARTISTES AU VILLAGE—PEINTURE / SCULPTURE

Le 21 septembre dernier, pour la 7ème année, la Municipalité a organisé son exposition «LES ARTISTES AU VILLAGE» dans la magnifique salle Rouzaud de la Mairie.

Les Artistes peintres et sculpteurs présents depuis la première exposition ont accueilli de nouveaux venus qui ont présenté des œuvres inédites et apporté de la diversité.

Parmi les Peintres : Annie GARCIA, Marie-Christine ARMANET, Dany JUANDO, APOLINE, Josy ZARMANO, Atlantico ROSELLO.

Les Sculpteurs : Lucien LLOBET et Guy OCCHIPENTI.

Bravo et merci à tous, nous saluons leur talent, ce fut encore une très belle exposition.

Chaque année, nous invitons les Artistes amateurs et confirmés à venir nous faire découvrir leur univers artistique.

Nous les attendons l'année prochaine.

POLICE MUNICIPALE

Depuis le 1er septembre dernier, la commune a recruté pour sa police municipale le brigadier-chef principal Alexis RENAUDIE. Originaire d'un village voisin, il a bâti son expérience en gendarmerie nationale pendant trois ans sur le secteur Lodévois, puis dans le Conflent.

Après sa réussite au concours, il a poursuivi une carrière dans la police municipale dans les environs de Montpellier, pendant neuf ans.

Il est intervenant dans les écoles primaires dans le cadre de l'éducation routière, en informatique sur les dangers d'internet et sur les violences en milieu scolaire.

Formateur en police de l'urbanisme, il dispense des formations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de Montpellier.

Sensible aux problèmes environnementaux, il a diligenté des procédures visant à remettre en l'état des parcelles qui étaient susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

Il recevra le public uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h en mairie.

Ses coordonnées : téléphone : 07.87.67.25.87

mail : pmbrouilla@orange.fr

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2019

Présents : M. TAURINYA. MASSETTE. PACCIANUS. Mmes BANTREIL, LLOBET. M. COMMES. SUNER. BENNES, Mmes CHARVIEUX. ALCON arrivée à 19h42. BELLAVISTA partie à 19h30. OGOZALY

Absents excusés : Mélyny MANIERE,

Procurations : M. Gilles COSTE donne procuration à M. Claude COMMES.

Mme Thérèse BELLAVISTA donne procuration à M. Bernard PACCIANUS

Secrétaire de séance : Nicolas BENNES

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18H46

M. le maire donne lecture du compte-rendu du 22 mai 2019, compte-rendu envoyé par mail à tous les élus.

Pas d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres votants et représentés

1- INTEGRATION VOIRIE LOTISSEMENT TERRE DES ASPRES DANS DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Suite à changement de destination parcelle A1550, il est proposé d'intégrer ces voiries dans le domaine public communal. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, Décide** du transfert à l'euro symbolique dans le domaine communal de la parcelle A1550, **Dit** que les frais notariés seront à la charge de la commune, **Désigne** l'office Notarial LLAUZE pour dresser l'acte et Mandate le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'acte notarié.

2- MODIFICATION DES STATUTS - Communauté de Communes des Aspres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité**, la modification des statuts de la Communauté de Communes des Aspres, telle que définie par délibération du Conseil Communautaire du 05/06/2019.

3- REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE PROJET « REHABILITATION DE LA HALLE DES SPORTS »

M le Maire rappelle qu'un emprunt est nécessaire pour réaliser l'ensemble des projets d'investissement prévus, dont celui de la réhabilitation de la halle des sports. Il propose d'emprunter 200 000€ à 1.25% sur 15 ans. Le conseil municipal, **à l'unanimité, DECIDE** de contracter un emprunt pour 200 000 € et **DONNE** pouvoir à M le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

4- RAPPORT SUR PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS (EX. 2018)

Mme LLOBET présente le rapport aux conseillers municipaux qui en débattent. Le Conseil Municipal, **Oui l'exposé, à l'unanimité, PREND ACTE** de la présentation du rapport 2018.

5- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

M le Maire expose le projet de SAGE, qui englobe 79 communes des P.O et 1 commune de l'Aude, il définit les objectifs nécessaires pour atteindre l'équilibre quantitatif et qualitatif des nappes. Le Maire **DEMANDE** à l'Assemblée d'émettre un avis sur le projet de SAGE de la Plaine du Roussillon et **OUVRE** la discussion. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE** de donner un avis favorable au projet ; **SOUHAITE** que dans le partage de l'eau entre les différents usages, la priorité soit donnée à l'eau potable, notamment dans le secteur Aspres Réart, et que la répartition entre collectivités gestionnaires fasse l'objet d'une concertation préalable prenant en compte et valorisant les efforts fournis par chaque collectivité pour atteindre les objectifs de rendement des réseaux, **CONSIDERE** que la réalisation des nappes plioquatennaires doit être un des objectifs prioritaires du SAGE et du PGRE à venir.

Mme BELLAVISTA Thérèse quitte la réunion, il est 19h30, elle donne procuration à M Bernard PACCIANUS.

6- MOTION – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DÉCIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, **DÉCIDE** de soutenir les communes délibérant pour examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 ainsi que toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet, **AUTORISE** le Président ou son Vice-président délégué à signer tout document relatif à cette décision.

7. PREPARATION DU RECENSEMENT PREVU DU 16 JANVIER 2020 AU 15 FEVRIER 2020

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. A cet effet, il est nécessaire de désigner un agent coordonnateur et son suppléant, de procéder à la nomination de 3 agents recenseurs au minimum et de mettre à disposition des moyens matériels et financiers (rémunération formation et pré-enquête). Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE** de désigner Mme NIETO, agent territorial, Coordonnateur et Mme BLAS, agent territorial, suppléante. **AUTORISE**, le Maire à créer les emplois d'agent recenseur nécessaires et **DIT** que les moyens matériels et financiers seront mis à disposition de l'équipe ainsi constituée.

8. INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS CET

M le Maire donne la parole à Mme la secrétaire générale qui explique ce qu'est le CET. Le Conseil municipal, **à l'unanimité** est favorable à la mise en place du CET.

9. INSTAURATION DE l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'instaurer l'IHTS.

10. APPLICATION DES ARTICLES R151-10 R151-55 DU CODE DE L'URBANISME-MODERNISATION DU CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M le Maire explique qu'une réforme du code de l'urbanisme est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. En particulier, le contenu des plans locaux d'urbanisme (PLU) a été modernisé, afin de leur permettre de mieux s'adapter aux projets portés par les collectivités. **Considérant** la délibération par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision générale du Plan local d'urbanisme date du 15 octobre 2015 ; **Considérant** qu'il convient dès lors que le Conseil Municipal se prononce sur le choix ou non d'appliquer les nouveaux articles précités ; **Considérant** qu'il y a lieu, dans l'intérêt général, d'appliquer ces nouvelles dispositions à la procédure de révision du PLU de la commune ; Entendu le rapport et après en avoir délibéré, **le conseil Municipal** à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **DÉCIDE** d'opter pour le nouveau régime des Plans Locaux d'Urbanisme issu de ce décret ; **Dit** que la présente délibération sera notifiée aux Personnes Publiques en même temps que celle qui tire le bilan de la concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Fin de séance 19h55

ON NOUS PRIE D'INSERER

LE VIOLON

Le violon pleure aux mains des virtuoses
Les notes magiques égrènent dans le temps
Des mélodies d'amour tel un parfum de roses
Nous faisant oublier nos peines et tourments !

Notes enivrantes, sublime création
L'archet en mouvement, toute une symphonie
Rien n'est plus excitant qu'une composition
Où l'on met tout son cœur empreint de poésie !

L'âme du violon suit toujours un sillage
Lorsqu'une main experte le fait vibrer de joie
De souffrance ou d'amour, perdu sur un nuage
Et qu'il a bien du mal à cacher son émoi !

Le musicien transmet ce que ressent son cœur
Et ses yeux embués reflètent l'émotion
Public bouleversé sent vibrer la douleur
Sur le dernier accord, pleure le violon !

Annie Franco

ABC JARDINS INFORME

Monsieur HADROT Philippe, Entreprise ABC JARDINS nous fait part de son départ à la retraite et remercie les nombreux habitants de la commune qui lui ont fait confiance.

A compter du 1er novembre 2019, vous pourrez contacter son repreneur Monsieur CLEMENT Pierre-Nicolas au 06 64 76 60 35.



Prochainement à BROUILLA,
votre nouvelle agence immobilière !
Vous souhaitez acheter une villa ou louer un appartement ?
Vous voulez faire estimer votre maison et être conseiller pour la mettre en valeur ?

ANDERSEN IMMOBILIER vous accompagne dans votre projet.
Spécialisée dans la transaction et la gestion locative sur les Albères et les Aspres, notre équipe vous apportera conseils et professionnalisme à chaque étape de vos démarches immobilières.

Espace Ludovic MASSE
06 09 45 92 22

OBJECTIF ZERO PHYTO

La commune s'est engagée dans un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) afin d'arrêter l'usage des pesticides et d'adhérer à la charte «**Objectif ZERO PHYTO dans nos villes et villages**».

Brouilla a obtenu, en modifiant les méthodes de travail des agents (binette, désherbeur thermique et mécanique), le **label «TERRE SAINE»** qui est le plus haut niveau de reconnaissance dans l'engagement de la protection de l'environnement et de la préservation de la ressource en eau. La commune remercie M. Georges MASSETTE qui a géré ce dossier.

M. Bernard PACCIANUS et M. Claude COMMES se sont rendus à l'Hôtel de Région à Toulouse pour la remise de prix de la charte régionale «**Objectif ZERO PHYTO dans nos villes et villages**».

Des panneaux seront apposés prochainement aux entrées du village, pour matérialiser l'engagement de la commune.



ZEROPHYTO – CONSEILS

Les conseils de mémé – Octobre : Quelques insectes pas si bêtes



Vous pensez que les petites bestioles mangent les feuilles, dévorent les fruits et détruisent votre jardin ? Laissez-moi vous en présenter quelques-unes pas si méchantes, bien au contraire.

La **coccinelle** raffole des pucerons, tant des larves que des adultes. Certaines larves peuvent consommer 600 pucerons pendant leur croissance. Autant les laisser tranquillement là où elles se trouvent.



coccinelles



abeille

L'**abeille**, oui sa piqûre est douloureuse mais elle ne pique que rarement, si elle s'est sentie menacée. Quoiqu'il en soit les abeilles assurent jusqu'à 85% de la pollinisation des plantes à fleurs. Les pesticides répandus sont une grave menace pour leur santé. Il faut également se préoccuper des larves d'abeille, elles se réveillent dès la fin de l'hiver à une saison où il y a peu de fleurs. Pour les aider à survivre, essayez de favoriser les espèces ayant une floraison précoce comme celles de la famille des Apiacées (Angélique, Achillées etc.)

Les **syrphes**, ces bestioles-là ressemblent à des guêpes mais il n'en est rien ! Elles font parties de la famille des mouches (Diptères) et se

reconnaissent facilement car volent en stationnaire et changent de direction rapidement. Cette mouche est butineuse et pollinisatrice, comme les abeilles. Les larves sont carnivores et se nourrissent des pucerons comme les coccinelles. Avoir des fleurs de l'automne jusqu'à à la fin de l'hiver attire et nourrit ces bonnes copines.



syrphe



guêpe

Les **guêpes**, malgré leur mauvaise réputation, la plupart sont pacifiques et ne piqueront que si elles se sentent en danger. En une semaine, certaines guêpes peuvent se nourrir de 1500 pucerons, d'autres de 1000 mouches et 1000 chenilles ! Heureusement que ce n'est pas la petite bête qui mange la grosse ! Vous voyez, toutes ces petits insectes ont parfois une mauvaise réputation, mais une fois qu'on les connaît bien, on finit par les apprécier avec tous les services qu'ils nous rendent !

Article rédigé par : Camille Grigis FD CIVAM du Gard

Réalisé dans le cadre des actions de protection de la ressource en eau du SMAGE des Gardons.

Financé par : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Pour plus d'info : www.civamgard.fr - smage@les-gardons.com

Crédit photos : Pixabay

Document sous licence libre Creative Commons (CC BY-NC-SA 3.0 FR)

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M TAURINYA. MASSETTE. Mmes BANTREIL, LLOBET. M COMMES. SUNER, BENNES, Mmes CHARVIEUX. ALCON. OGOZALY

Absents excusés : Mmes MANIERE, BELLAVISTA

Procurations : M Gilles COSTE donne procuration à M Pierre TAURINYA.

M Bernard PACCIANUS donne procuration à M Claude COMMES

Secrétaire de séance : Régine BANTREIL

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18H43

M le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2019, envoyé par mail à tous les élus.
Pas d'observation, compte-rendu adopté à l'unanimité des membres votants et représentés.

1- ACTUALISATION DES LONGUEURS DE VOIRIES COMMUNALES

La longueur de voirie communale impacte les montants des dotations (DGF & DSR). Il y a lieu d'intégrer les voiries des derniers lotissements. Le nouveau linéaire compte 16 904 ml. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, Décide** d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 16904 mètres.

2- RAPPORT 2018 du SPANC 66

Mme LLOBET Hélène présente le rapport 2018 du SPANC 66. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité PREND ACTE** de la présentation du rapport 2018 du SPANC 66.

3- MODIFICATION DES STATUTS DU SYDEEL

Le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66), dans sa séance du 27 Juin 2019, a délibéré à l'unanimité en faveur des modifications de ses statuts. L'extrait de délibération du SYDEEL66 précisant les changements des statuts a été lu aux Conseillers municipaux. M. le Maire demande au Conseil de délibérer. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** la rédaction des nouveaux statuts du SYDEEL66, **DIT** qu'un exemplaire de la délibération exécutoire avec son annexe sera transmis à M. le Président du SYDEEL66.

4- RAPPORT D'ACTIVITE 2018 SYDEEL66

Présentation du rapport d'activité 2018 du SYDEEL 66. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du SYDEEL 66.

5- ADHESION PAYFIP. MODERNISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS PAR MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux. Actuellement, selon les services, les usagers règlent en espèces ou en chèque. La mise en place de PayFip permettra à l'usager de régler en ligne sa facture ou avis des sommes à payer par prélèvement unique ou par carte bancaire. Il est proposé d'instaurer PayFip pour l'intégralité des recettes de la commune. Le Conseil Municipal, **A la majorité, par 5 votes contre et 7 votes pour, accepte** la mise en place de PayFip pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux, et autorise le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention d'adhésion à l'application PayFip ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement.

6- REVALORISATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT & DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ANNEE 2019.

M le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2002-409 du 26/03/2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Le Conseil municipal, **DIT** que le montant de cette redevance sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index Ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué, **Adopte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à la dite redevance.

7- OPTION D'ACHAT VEHICULE SANDERO

Le contrat crédit-bail de la SANDERO du service POLICE MUNICIPALE arrive à échéance. Il nous est proposé d'acheter le véhicule. Le montant d'achat sera réparti entre les 3 communes qui ont conventionné sur le service. **Le conseil municipal, APPROUVE** à l'unanimité, **ACCEPTE** l'achat du véhicule SANDERO pour un montant de 3699.92€, **AUTORISE** M le maire à signer tous les document afférents à ce dossier.

8- AVIS DE LA COMMUNE DE BROUILLA SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE BANYULS DELS ASPRES

M le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour, considérant que les éléments du dossier méritent quelques précisions. Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité le retrait de ce point de l'ordre du jour, avec un report sur la prochaine réunion du conseil municipal.

9- LOCATION DU LOCAL VACANT ESPACE LUDOVIC MASSE

Le local sis Espace Ludovic Massé est vacant depuis 2016, il est demandé par une personne désirant ouvrir une Agence Immobilière spécialisée en gestion locative. Il propose de louer à cette personne moyennant 350.00 € mensuels. **Le conseil municipal, APPROUVE** à l'unanimité la proposition de M le maire, **AUTORISE** celui-ci à mener les négociations nécessaires concernant le prix du loyer, **MANDATE** M le Maire pour signer tous documents utiles à cette affaire.

10- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT). Compte-tenu des derniers avancements, ainsi que des dernières embauches, il convient de supprimer certains postes. **Le conseil municipal, à l'unanimité**, approuve ces modifications et donne mandat à **M le maire pour saisir le prochain CT.**

Fin de séance 20h19

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Présents : M TAURINYA. Mmes BANTREIL, LLOBET. M COMMES. SUNER, BENNES, Mmes CHARVIEUX. BELLAVISTA. M COSTE.

Absents excusés : MANIERE, MASSETTE, ALCON

Procurations : M Bernard PACCIANUS donne procuration à M Pierre TAURINYA
Mme Laetitia ALCON donne procuration à M Claude COMMES
Mme Christelle OGOZALY donne procuration à Mme Maryse CHARVIEUX

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SUNER

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18H39

Lecture du compte-rendu de la séance du 11/09/2019, compte-rendu envoyé par mail à tous les élus.

Une demande de précisions sur le Payfip a été formulée, Mme la secrétaire générale explique que ce mode de paiement s'avère inapproprié pour les régies de la commune, le TPE sera obligatoire à l'horizon juillet 2020. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres votants et représentés.

1- REGIME INDEMNITAIRE POLICE MUNICIPALE

Le Maire propose à son Conseil Municipal de déterminer les modalités et conditions d'octroi des dispositifs indemnitaires auxquels les agents de la filière de police municipale ont droit :

Indemnité spéciale mensuelle de fonctions,
Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés,
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
Indemnité d'administration et de technicité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, précise que ces dispositions prendront effet à compter de la paye de septembre 2019.

Fin de séance 19h20

INFORMATION ENEDIS

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Enedis va réaliser des travaux sur le réseau électrique qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité. La coupure aura lieu **mardi 03 décembre 2019** de 8h30 à 12h30, **pour le quartier « Route de la Gare—Le Millery ».**

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque a acquis récemment plusieurs livres. Nous vous indiquons les titres de quelques uns d'entre eux. Ils seront disponibles d'ici quelques semaines. N'hésitez pas à nous les demander.

- Molière : biographie de Georges Forestier (Gallimard). L'auteur se glisse avec talent dans l'intimité du créateur
- Le bal des folles : de Victoria Mas (Albin Michel). Victoria Mas est la fille de la chanteuse Jeanne Mas
- Beaumarchais, un aventurier de la liberté : d'Erik Orsenna (Stock). D'une lecture très agréable
- Le théâtre des merveilles : de Lluis Llach (Actes Sud). Illustre les deux combats de sa vie, la liberté et la musique
- Transparence : de Marc Dugain (Gallimard). Roman d'anticipation, un projet révolutionnaire sur l'immortalité !
- A bord de l'Aquarius : roman graphique (Futuropolis). Les auteurs ont vécu plusieurs semaines à bord de l'Aquarius
- Soif : d'Amélie Nothomb. C'est Jésus Christ en personne qui parle.
- Si loin, si proches : de Françoise Bourdin (Belfond)
- Le cœur de l'Angleterre : de Jonathan Coe (Gallimard)

Vendredi 20 septembre 2019, la bibliothèque de Brouilla a pris **le café avec... Honoré de Balzac** (1799-1850). 220ème anniversaire de sa naissance.

Grâce à nos commerçants, Georges et Christophe qui proposent à la vente des publications très variées, la bibliothèque avait pris connaissance d'un hors-série sur Balzac particulièrement intéressant.

Des extraits de l'œuvre, des articles critiques, ainsi qu'un éclairage sur la consommation (sans modération !) de café de l'écrivain ont retenu notre attention.

Ainsi, il nous a semblé agréable de passer avec des amateurs (de café et de Balzac), un moment convivial, agrémenté de quelques passages de l'œuvre.

Nous aurions aimé utiliser la cafetière en porcelaine de Balzac, savourer le vrai café de Balzac composé de grains Bourbon, Martinique et Moka ! Mais celui préparé par Irène fut très apprécié, ainsi que les biscuits l'accompagnant.

Nous n'avons pas bu des « torrents de café », comme en absorbait l'écrivain, nous n'avons pas connu les sensations du bouillant auteur mais le petit déjeuner pris en commun nous a mis dans d'excellentes dispositions pour écouter le romancier.

De très belles pages, extraites d'Eugénie Grandet, des Chouans, du Père Goriot, du Lys dans la Vallée, de la Peau de chagrin et du Colonel Chabert ont été lues et partagées.

Portraits sensibles de femmes, description d'une nature apaisante, tableaux d'une Société corrompue par l'Argent, nous avons pu mesurer à quel point les registres utilisés par Balzac étaient variés.

La mort du Père Goriot nous a laissés quelque peu abattus ! Jusqu'à ce qu'un autre passage humoristique nous relève !

Une sympathie profonde pour Balzac a gagné l'auditoire.

Grand bourgeois aux goûts de luxe (mais criblé de dettes), l'écrivain a dénoncé la condition faite aux femmes, les injustices de son temps, le pouvoir des « dévorants » sur les « dévorés » et il nous a émus comme s'il évoquait certains aspect de notre société actuelle.

Plusieurs d'entre nous ont déclaré vouloir effacer des souvenirs (un peu douloureux !) de lectures scolaires pour se replonger dans l'œuvre de Balzac, infiniment riche.

Expérience à renouveler avec un autre écrivain.

On s'imagine bien autour de cette cafetière, avec Honoré de Balzac...
Un grand merci à Mme Rolland Simone pour ce cadeau



INFORMATIONS UTILES

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est ouverte au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h et le jeudi après-midi de 16h30 à 18h.

DÉCHETS VERTS

Vous pourrez déposer vos déchets verts les 1er jeudi et 3ième samedi de chaque mois le matin au dépôt du Tech, sous réserve d'une inscription en mairie.

ASSISTANTE SOCIALE

Les permanences de Mme NARDONE, assistante sociale, sont assurées les 1er et 3ème mardi du mois, de 9h30 à 12h en mairie.

ENCOMBRANTS—DECHETTERIE

Prochaines collectes des encombrants (à sortir sur le trottoir la veille) :

- Mardi 5 novembre : s'inscrire avant jeudi 31 octobre.
- Mardi 3 décembre : s'inscrire avant vendredi 29 novembre.

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Sont concernés filles et garçons nés en Novembre et Décembre 2003. Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

DECHETTERIE ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30, dimanche de 9h à 12h.

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage des conteneurs :

- **Bac vert** (ordures ménagères) : un seul passage par semaine le lundi (à partir de 5 heures du matin).
- **Bac jaune** (tri sélectif) : 1 passage par quinzaine, le mercredi (à partir de 5 heures du matin) semaine paire.

En cas de détérioration du bac, appelez la mairie.

PIJ

Le service jeunesse de la C.C. des Aspres vous invite à venir vous inscrire pour cette nouvelle année à la section accueil de loisirs adolescents. Le dossier d'inscription peut être imprimé ou retiré directement sur le blog :

<http://servicejeunesseccaspres.unblog.fr>

Contact : Mickael DEJOYE : 06 19 36 60 67

Email : pj.brouilla@cc-aspres.fr

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE

« LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants de partager des activités créatives, culturelles et sportives, des sorties, des jeux..., les mercredis et pendant les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h, à l'école élémentaire de Banyuls Dels Aspres.

RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE

* LE VERRE

7 conteneurs à verre sont à votre disposition :

- Parking de la mairie
- Parking des écoles
- Espace Ludovic Massé
- Rue du Tech
- Route de la gare
- Lotissement Jardins del Conte
- Rue de Pourteills

* LES PILES

- Un point de collecte à la mairie

* LE TEXTILE

Un conteneur à linge est à votre disposition sur le parking de la mairie, et un second sur le parking des écoles, vous pouvez y déposer tous types de vêtements, linge de maison, peluches, maroquinerie et chaussures nouées par paires (dans des sachets fermés).

Sont interdits : les oreillers, matelas et linges sales ou mouillés.